

DÉCLARATION "DOMMAGES RISQUES ÉLECTRIQUES"

Nom et cachet du réparateur ou du fournisseur

Nom de l'assuré :
 Adresse:

 Courtier : Concorde Assurance
 N° de dossier :
 N° de Police :
 Date du sinistre :/...../20....

A) Désignation des appareils et installations électriques ayant subi des dommages d'ordre électrique

	1	2
Marque de l'appareil		
Nature de l'appareil		
Numéro de série		
Date de 1 ^{ère} mise en service		
Valeur d'achat		
Nature des dommages		

B) Description et évaluation des frais

Rebobinage		
Échange standard		
Remplacement à Neuf		
Lampes		
Tubes		
Résistances		
Fusibles		
Autres pièces		
Main d'œuvre pose		
dépose		
Transport		
Autres frais		

Rappel de l'article 441-1 du Code Pénal en vigueur le 6 mai 2018

Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende.

Pièces à joindre impérativement :

- Facture ou devis de réparations
- Bon de garantie en communication

Date:...../...../20....

Signature du réparateur (précédé de la mention « certifié exact »)